

Constitution du corps de **secrétaires administratifs** dans les Services Judiciaires

La Sous-Direction des Greffes nous a confirmé qu'un concours exceptionnel de secrétaires administratifs aurait lieu en 2007 (100 postes) et 2008 (75 postes). Celui-ci est exclusivement réservé aux fonctionnaires des services judiciaires.

Les conditions pour présenter ce concours sont les suivantes :

- être adjoint administratif (ce qui regroupe les agents et adjoints administratifs depuis la réforme de la catégorie C)
- avoir 4 ans d'ancienneté dans les services judiciaires

Ce concours se déroulera vraisemblablement en fin d'année 2007, permettant ainsi une ouverture sur les années 2007 et 2008 à hauteur de 175 postes.

- La titularisation dans ce corps interviendra immédiatement.
- La nomination se fera en fonction du rang de classement et sur les postes publiés par l'Administration.

Nous n'avons que peu d'éléments quant à la nature des épreuves du concours. Nous nous orienterions vraisemblablement vers une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Nous avons demandé à l'Administration d'établir la nature des épreuves, afin que les services formation des S.A.R. puissent rapidement programmer les formations y afférent.

L'USAJ est intervenue pour ce qui concerne les adjoints techniques faisant des fonctions administratives qui sont écartés du processus.